

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU JURA  
COMMUNE DE VAL-SONNETTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE**

Délibération n° 2022-16

En exercice 18

Présents 14

Votants 16

Séance du 11 avril 2022

Date de la Convocation

05/04/2022

Date de l'affichage

05/04/2022

Objet de la délibération

Aide sociale d'urgence

L'an deux mil vingt et un,  
et le onze avril,  
à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Présents : : Brigitte MONNET, Catherine FOURNIER, Roland JACQUARD,  
Jacques BONNIER, Pierre ECOCHARD, Thomas GAND, Nelly GUICHARD,  
Christopher HAUBRUGE, Valérie JUNG, Anthony LAINE (en visioconférence),  
Claudine MARCHAND, Isabelle PACOU, Jean-Louis ROCHET, Irène ROUCHE

Absents : Marion ATRON (pouvoir à PACOU Isabelle), Sébastien BLANCHON,  
Sophie DEMAREST, François-Damien GROS (pouvoir à Christopher  
HAUBRUGE)

Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

Madame la Maire rappelle que notre commune n'a pas de CCAS. C'est donc le conseil municipal qui peut délibérer sur les aides individuelles qui seront versées par la commune au titre de l'action sociale dès lors que cette intervention a pour objet de satisfaire un besoin de la population.

Elle rappelle que les aides d'urgence sont destinées aux personnes momentanément privées de ressources, dans l'attente de l'ouverture ou du rétablissement des droits aux prestations légales dont elles sont susceptibles de bénéficier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,**

**DIT** que ces aides d'urgence pourront être accordées sur proposition motivée d'un travailleur social sans examen préalable par la commission sociale, en raison de l'urgence ;

**DIT** que le plafond annuel est de 1 000 €, à raison de 500 € maximum par attribution ;

**AUTORISE** Madame la Maire à effectuer ces aides d'urgence.

Fait et délibéré  
A VAL-SONNETTE, le 11/04/2022  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
La Maire, MONNET Brigitte

